



Fichage à la banque de France

Par **poucine**, le **06/06/2015** à **23:29**

Bonjour,
On dit la loi reste la loi mais parfois la loi devrait s'appliquer par cas. Voilà, on dit quand on est fiché à la banque de France on perd toute facilité de caisse auprès de sa banque. Mais actuellement avec les difficultés de la vie, je pense et je certifie même que 55% des salariés vivent de leur découvert. Alors lorsqu'un huissier vous fiche à la banque de France, les gros difficultés commencent et on ne vit plus car on doit tout payer avec le petit salaire de 1400.
Je pense que les banques, les huissiers, et le droit de la consommation devraient revoir cette loi. Car, cela cause beaucoup des soucis de santé chez l'être humain même c'est pas personnel.
Voilà, c'est mon cas actuellement?

Par **moisse**, le **07/06/2015** à **08:19**

Bonjour,
Bien sur vous exprimez vos difficultés, mais il ne faut pas vous tromper de cible.
Le fichage "BDF" indique un défaut de paiement. Pourquoi voulez-vous qu'on vous prête de l'argent que vous ne remboursez pas ?
[citation]je pense et je certifie même que 55% des salariés vivent de leur découvert. [/citation]
D'où sortez vous ces chiffres que vous certifiez ?
[citation]Je pense que les banques, les huissiers, et le droit de la consommation devraient revoir cette loi. [/citation]
Vous avez raison, cela permettra aux employeur un peu justes de ne pas payer les salaires.
Après tout si les créanciers réclament leur argent, le salarié n'est qu'un créancier comme les autres.
Ceci dit quelle votre question exactement ?